

Dossier de mariage

De et de

Date :
Heure :

Le dossier complet avec les pièces justificatives, doit être déposé
au plus tôt 1 an et au plus tard 2 mois avant la date souhaitée.



1. Informations sur l'époux(se) cité(e) en premier

NOM de naissance :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance : Département

Nationalité :

Profession : Retraité(e)

Situation matrimoniale : Célibataire

Divorcé(e) le :

Veuf(ve) depuis le :

Pacsé(e) avec :

Faites-vous l'objet d'une mesure de : Tutelle Curatelle

■ Domicile (adresse complète) :

■ Résidence si différent (adresse complète) :

Téléphone : Mail :

■ Vos parents

> **Premier parent** Décédé(e)

Nom de naissance :

Prénoms :

Profession : Retraité(e)

Adresse :

> **Second parent** Décédé(e)

Nom de naissance :

Prénoms :

Profession : Retraité(e)

Adresse :

■ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document.

A le

2. Informations sur l'époux(se) cité(e) en second

NOM de naissance :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance : Département

Nationalité :

Profession : Retraité(e)

Situation matrimoniale : Célibataire

Divorcé(e) le :

Veuf(ve) depuis le :

Pacsé(e) avec :

Faites-vous l'objet d'une mesure de : Tutelle Curatelle

■ **Domicile** (adresse complète) :

■ **Résidence si différent** (adresse complète) :

Téléphone : Mail :

■ Vos parents

> **Premier parent** Décédé(e)

Nom de naissance :

Prénoms :

Profession : Retraité(e)

Adresse :

> **Second parent** Décédé(e)

Nom de naissance :

Prénoms :

Profession : Retraité(e)

Adresse :

■ **J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document.**

A le

3. Renseignements communs aux époux

Enfants communs produire le livret de famille pour une mise à jour

Contrat de mariage

Non

Oui

Signé le

Chez Maître

Notaire à

Cérémonie Religieuse Oui Date

Echange des alliances en mairie Oui Non

4. Renseignements sur les témoins

Les témoins sont au minimum 2 et au maximum 4. Ils doivent être âgés de + 18 ans, parler et comprendre le français.

■ Témoin n°1 (obligatoire)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : Retraité(e)

Adresse :

■ Témoin n°2 (obligatoire)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : Retraité(e)

Adresse :

■ Témoin n°3 (facultatif)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : Retraité(e)

Adresse :

■ Témoin n°4 (facultatif)

NOM de naissance :

Prénoms :

Profession : Retraité(e)

Adresse :

5. Déclaration sur l'honneur des Témoins

■ Je soussigné(e)

Nom.....

Nom de naissance.....

Prénoms.....

■ Né(e) le

■ Atteste être domicilié(e) à

■ Et exercer la profession de

Fait à le

Signature :

Joindre la copie de la pièce d'identité

6. Document à fournir par chacun des futurs époux

■ Le dossier de mariage

■ Copie pièces d'identités

■ Un justificatif de domicile récent, au nom de chacun des futurs époux

- **Justificatif de résidence** : si au nom des parents, faire une attestation sur l'honneur de résidence par les parents avec copie pièce d'identité

■ Copie intégrale de l'acte de naissance de naissance – de 3 mois au dépôt du dossier

- **Si vous êtes né en France** : délivré par votre commune de naissance.
- **Si vous êtes français, né à l'étranger** : délivré par le Service central de l'état civil.

➤ Si vous êtes étranger, vous devez fournir 3 documents :

- **Un acte de naissance** : délivré par vos autorités, la ville de naissance du pays d'origine, le consulat ou l'ambassade du pays en France.
- **Un certificat de coutume** : délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France.
- **Un certificat de capacité à mariage** : certificat de célibat ou de non-remariage délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France.
- **Au moment du dépôt du dossier** : les 3 documents devront être datés de moins de 6 mois. Dans le cas où les 3 pièces ne sont pas rédigées en français, elles devront être traduites par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel française.
Selon les pays, l'acte de naissance devra être légalisé ou apostillé.

■ Si vous avez des enfants communs :

- Le livret de famille qui sera mis à jour pour le mariage

■ L'attestation sur l'honneur et la copie du titre d'identité de tous les témoins

■ Si vous faites un contrat de mariage :

- L'attestation du notaire doit être transmise au moins 15 jours avant la célébration.

■ Si l'un ou les deux futurs époux sont des majeurs protégés :

- La preuve que le tuteur ou curateur a bien été informé du projet de mariage + la copie de sa pièce d'identité + la copie de la décision ordonnant ou renouvelant la mesure de protection.

■ Si l'un ou les deux futurs époux sont veufs :

- Produire la copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

Nous sollicitons via ce formulaire des données personnelles vous concernant, afin d'assurer la gestion des dépôts de dossier de mariage. Les informations recueillies via ce formulaire et ses pièces justificatives sont conservées dans un espace sécurisé et traitées en toute confidentialité par la commune de Saint-Philibert. Les données collectées seront conservées pendant une durée d'1 an avant de faire l'objet d'un archivage.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.